

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 8 septembre 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Diane L. Gagnon, conseillère  
Monsieur Simon Arsenault, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est absente :

Madame Johanne Therrien, conseillère

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

**2. CORRESPONDANCE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2020
- 4.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois de juin et juillet 2020
- 4.3 Demande d'appui du Marché de Noël Érable-Arthabaska
- 4.4 Offre de services juridiques

**5. LÉGISLATION**

- 5.1 Avis de motion - Projet de règlement sur la tarification
- 5.2 Dépôt du projet de règlement sur la tarification
- 5.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 003-2013 (Garde des poules)
- 5.4 Adoption du premier projet de règlement modifiant de règlement de zonage numéro 003-2013 (Garde des poules)

**6. TRANSPORT ET VOIRIE**

- 6.1 Recommandation de paiement dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau dans le Petit 9e Rang
- 6.2 Demande de réduction de vitesse sur la route 161 provenant d'un citoyen

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'août 2020
- 7.2 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska
- 7.3 Demande de dérogation mineure - 51, route Pouliot

**8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Dépôt des soumissions relatives aux bordures d'un terrain de pétanque au Parc Jimmy

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2020-09-652**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-653**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 août 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2020-09-654**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages et totalisant un montant de **236 686,85 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **236 686,85 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et 31 août 2020 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-655**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2020**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé les conciliations bancaires des mois de juin et juillet 2020 aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conciliations bancaires déposées ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte les conciliations bancaires des mois de juin et de juillet 2020 déposées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-656**

**DEMANDE D'APPUI DU MARCHÉ DE NOËL ÉRABLE-ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier déposée par la MRC de L'Érable pour le Marché de Noël Érable-Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé la demande ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil ne participe pas financièrement pour l'édition 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-657**

**OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'avocats Cain Lamarre SENCRL propose, à la municipalité, une banque d'heures à taux réduit pour des services professionnels juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il n'est pas nécessaire, pour les besoins de la municipalité, de procéder à l'achat d'une banque d'heures ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite tout de même mandater un cabinet en particulier pour des besoins sporadiques et futurs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à contacter les avocats de Cain Lamarre afin de répondre à d'éventuelles questions d'ordre juridique.

QUE le conseil décline toutefois la proposition relative à l'achat d'une banque d'heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION**

Le conseiller Simon Arsenault donne un avis de motion à l'effet que le règlement 072-2020 sur la tarification sera adopté à une séance ultérieure.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION**

Le conseiller Simon Arsenault dépose et présente le projet de règlement 072-2020 sur la tarification.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 003-2013 (GARDE DES POULES)**

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 003-2013 (GARDE DES POULES)**

Le présent point est reporté à une séance ultérieure.

**2020-09-658**

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE PETIT 9E RANG**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu tous les documents nécessaires afin de procéder au paiement relatif aux travaux effectués dans le Petit 9e Rang ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le présent point soit reporté à la séance ordinaire du mois d'octobre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-659**

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 161 PROVENANT D'UN CITOYEN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen concernant une réduction de vitesse souhaitée sur la route 161 entre la route Bertrand-Roux et le 314, route 161 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont bien pris connaissance de la lettre acheminée par le citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE la route 161 est de compétence provinciale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheminer la demande du citoyen, telle que reçue, au ministère des Transports du Québec (MTQ).

QUE le conseil demande au MTQ d'effectuer l'analyse de la demande du citoyen puisqu'il s'agit d'une route sous sa compétence.

QUE le conseil demande au MTQ d'effectuer un suivi avec le citoyen par la suite, en s'assurant que la municipalité soit en copie conforme des correspondances acheminées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-660**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS D'AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT QUE la liste des permis du mois d'août a été déposée aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des permis du mois d'août 2020 totalisant 26 permis pour une valeur totale des travaux de 867 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-661**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE l'usage commercial « 5830 maison de touristes » n'est pas autorisé dans la zone A6 du règlement de zonage 003-2013 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de zonage est envisagée afin de permettre la location de chalets offerts contre rémunération et disponibles à l'année dans la zone A6 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les définitions du schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, les chalets ne peuvent être autorisés comme résidences de tourisme ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil demande à la MRC d'Arthabaska une modification au schéma d'aménagement afin de permettre l'utilisation de chalet comme résidence de tourisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-662**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 51, ROUTE POULIOT**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-07-0003 formulée par M. Pierre Daloze pour la propriété située au 51, route Pouliot ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un garage isolé dont la hauteur maximale des murs est de 4,90 mètres comparativement aux 3,5 mètres prescrits à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise en outre à permettre la présence de deux abris d'auto permanents sur un même lot, dont un, serait attaché au garage isolé contrairement aux articles 5.4.3.1 b) et 5.4.3.1 d) du règlement de zonage 003-2003 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le dénivelé du terrain aura pour effet de réduire l'impact visuel du bâtiment à partir de la rue ;

CONSIDÉRANT la distance minimale de 3 mètres entre le bâtiment à implanter et la ligne de terrain latérale ;

CONSIDÉRANT l'emplacement de l'installation septique sur le terrain du demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme est d'avis que l'acceptation de la demande ne porterait pas préjudice au voisinage et qu'il recommande au conseil de l'accepter ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 51, route Pouliot, telle que déposée.

QUE le propriétaire s'engage à effectuer les travaux en conformité avec tous les documents qu'il a déposés avec sa demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-663**

**DÉPÔT DES SOUMISSIONS RELATIVES AUX BORDURES D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC JIMMY**

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions sont déposées pour l'acquisition de bordures de polyéthylène pour construire un terrain de pétanque au Parc Jimmy ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que ce projet est intéressant ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à trouver un programme d'aide financière afin que le projet de construction d'un terrain de pétanque au Parc Jimmy puisse se réaliser.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2020-09-664**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.